



CONSEIL MUNICIPAL UHLWILLER PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 11 juillet 2019 à 20 heures 00 minutes
Mairie Uhlwiller

Présents :

M. ADRIAN Thierry, M. BACH Bernard, M. GAUPP Daniel, M. KELLER Rémy, M. KLEFFER Thomas, Mme KOEGER Josée, M. LIENARD Eric, M. SANTER Jean-Luc, Mme WENDLING Isabelle

Procuration(s) :

M. ADE Jean Bernard donne pouvoir à M. GAUPP Daniel, M. LAMOTE Mathias donne pouvoir à M. BACH Bernard, M. OEHLVOGEL Francis donne pouvoir à M. BACH Bernard, Mme OTT Marie Françoise donne pouvoir à M. SANTER Jean-Luc

Absent(s) :

M. SIMON Thierry

Excusé(s) :

M. ADE Jean Bernard, M. DAULL Christophe, M. LAMOTE Mathias, M. OEHLVOGEL Francis, Mme OTT Marie Françoise

2019-32 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2019

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 12 Avril 2019
Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

Décide à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Avril 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-33 : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose,

Suite au vote du budget 2019 il y a lieu de rajouter l'excédent d'investissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après délibération, de prévoir

- en Recettes d'investissement : Compte 001 57 385,15 €
- en Dépenses d'investissement : Compte 21318 57 385,15 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-34 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose,

Afin de pouvoir apurer le compte 203, il y a lieu d'ouvrir des crédits au chapitre 041,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivant, à savoir :

- **En dépenses d'investissement** : chapitre 41 compte 21312 pour 465 €
chapitre 41 compte 21318 pour 465 €

- **En recettes d'investissement** : chapitre 041 compte 2031 pour 930 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-35 : BUDGET LOTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose,

Afin de pouvoir constater le stock final du budget lotissement 2019, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal décide après délibération, de prévoir

En fonctionnement :

Dépenses 71355/042 pour 330.507,43 €

Recettes 71355/042 pour 330.507,43 €

En investissement :

Dépenses 3555/040 pour 330.507,43 €

Recettes 3555/040 pour 330.507,43 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-36 : CONVENTION REGLEMENT GENERAL SUR PROTECTION DES DONNEES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le Maire expose :

- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Vu le décret n° 200-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004
- Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018, dit Règlement Général sur la Protection des Données, soit "RGPD"

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en application le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de protection des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales et de leur caractère très technique, les collectivités locales ne possèdent pas l'ingénierie nécessaire pour mettre en oeuvre, avec leurs propres ressources, le RGPD.

La CAH a ainsi lancé une consultation en 2018 et confié à la société ACESI une mission de mise en conformité avec cette nouvelle réglementation. La CAH a également souhaité mutualiser ce dispositif avec chacune de ses communes membres intéressées, par la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la convention sur le RGPD avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-37 : PACTE FINANCIER DE SOLIDARITE RURAL - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le Maire expose,

En 2017, à la suite de la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, le Conseil communautaire avait adopté le Pacte financier de confiance et de solidarité qui fixe les grands principes et les modalités de mise en oeuvre des relations financières entre la CAH et les communes membres.

Un grand nombre des engagements inscrits dans le Pacte ont été réalisés dans les mois qui ont suivi la création de notre Agglomération, et les évaluations qui ont été entreprises attestent des résultats très positifs obtenus notamment en matière de retombées financières pour la CAH et de solidarité financière au profit des communes.

A l'occasion du Séminaire des maires du 23 mars 2019 et de la Conférence des maires du 13 juin 2019, les propositions d'actualisation du Pacte, dont la nouvelle version fait l'objet de la présente délibération, ont été approuvées par les maires.

Le Conseil communautaire a adopté le Pacte financier actualisé le 27 juin 2019 et les communes sont invitées à le faire approuver par leur conseil municipal.

Au-delà de modifications portant sur la formulation des engagements 9 et 14, le Pacte 2 apporte d'importantes précisions et nouveautés qui, toutes, vont dans le sens d'une prise en compte des attentes qui ont été formulées par les maires depuis l'an dernier, notamment :

- Les conditions dans lesquelles s'opèrent les compensations financières consécutives aux transferts ou restitutions de compétences ;
- L'appui administratif et technique aux communes ;
- La prise en compte, par la CAH, des diminutions de dotation globale de fonctionnement constatées par certaines communes et qui sont en lien direct avec la création de la CAH.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce Pacte financier actualisé.

Le Conseil municipal,

VU les lois du 21 février 2014 et du 7 août 2015,

VU les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019 adoptant le Pacte financier de confiance et de solidarité actualisé,

APPROUVE le Pacte financier actualisé de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-38 : LOCATION LOGEMENT F3 - ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire soumet à l'assemblée la demande de Mme Evelyne PINEIRO de KIRRWILLER qui serait intéressée à la location du logement « F3 » sis à l'étage de l'Ecole Primaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la délibération du 08 avril 2016, révisant le montant mensuel du loyer pour le logement concerné à 550,-€/mois, avec une participation mensuelle forfaitaire de 10,-€ pour les frais de nettoyage et d'électricité des parties communes des appartements incluse ;
- Après délibération ;

DECIDE à l'unanimité

- D'accepter la candidature de Madame Evelyne PINEIRO de lui attribuer le logement « F3 » sis au 1^{er} étage de l'école primaire ;
- De demander le règlement mensuel des loyers à intervenir, au 1^{er} jour de chaque mois par virement permanent adressé à la Recette-Perception de HAGUENAU ;
- De charger le Maire de faire l'état des lieux de l'appartement loué à la remise des clés avant la prise en possession des locaux, respt. avant de les quitter ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de bail rétroactivement à compter du 03 Juin 2019..

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-39 : DEMANDE SUBVENTION - ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES LE BOIS FLEURI

Le Maire soumet à l'Assemblée les courriers du Collège du Bois Fleuri et de l'APE du Bois Fleuri, relatifs à une demande de subvention suite à la création de l'Association des Parents d'Elèves du Bois Fleuris destinée à aider pour le financement de la part "accompagnateurs" pour les voyages scolaires.

Cette Association a été créée en mars 2019 afin de maintenir les voyages scolaire au Collège de Schweighouse. Elle compte 128 adhérents issus de toutes les communes du secteur du collège.

La subvention versée à cette association se chiffre au prorata du nombre d'élève de Uhlwiller scolarisé au

collège à Schweighouse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Monsieur Thierry ADRIAN, Président de l'APE le Bois Fleuri ayant quitté la salle;
- **VU** la demande ;
- **APRES** délibération,

DECIDE

- **d'accorder** une subvention à titre unique et très exceptionnelle à l'APE le Bois Fleuris de 200 €.
- **de mandater** cette somme au compte 6247 du Budget 2019

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-40 : INFORMATIQUE - ECOLE ELEMENTAIRE

Le Maire informe l'Assemblée que le matériel informatique de l'école élémentaire semble déjà obsolète, pour ce faire un devis un été demandé à l'informaticien de la Commune, Next Info/STRASBOURG.

Ce devis est présenté au Conseil Municipal pour simple information dans un premier temps.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-41 : RAPPORT ANNUEL 2018 - SMITOM

Le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel déchets 2018 du SMITOM de HAGUENAU/SAVERNE sur le prix et la qualité du service public traitement de déchets.

Le Conseil Municipal après délibération décide **de ne pas émettre d'objection** à l'encontre de ce rapport

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-42 : RAPPORT ANNUEL SDEA 2018 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel d'eau et d'assainissement 2018 qui retrace les actions menées au cours de l'année 2018 au sein du Syndicat Départemental d'Eau et d'Assainissement.

Le Conseil Municipal décide après délibération **de ne pas émettre d'objection** à l'encontre de ce rapport.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-43 : RAPPORT ANNUEL 2018 - ELECTRICITE DE STRASBOURG

Le Maire soumet à l'Assemblée le rapport annuel 2018 de l'Electricité de Strasbourg, retraçant les consommations d'électricité.

Le Conseil Municipal décide après délibération **de ne pas émettre d'objection** à l'encontre de ce rapport.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-44 : LOCATION KRAUTGAERTEN

Le Maire expose,

Monsieur Christian FRANCOIS, a déclaré être intéressé par le terrain cadastrée sous-section 69 n° 58, actuellement vacant.

Le Conseil Municipal décide après délibération

- **de donner** un avis favorable à la demande de Monsieur **Christian FRANCOIS, domicilié 8 Rue du Verger - 67350 UHLWILLER** et de lui **attribuer** le terrain cadastrée sous-section 69 n° 129 des « Krautgaerten », avec effet immédiat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2019-CD03 : COMMUNICATION ET DIVERS

Le Maire informe l'Assemblée :

- de la situation au niveau des propriétaires et des propriétés du Moulin d'Uhrbruck,
- de l'organisation de la "Sproch Renner" le lundi de pentecôte 2020 et la traversé qui se fera à Uhlwiller;
- du début des travaux d'accessibilité à l'église et à l'école d'Uhlwiller;
- de l'arrivée d'une nouvelle directrice au périscolaire;

Fait à UHLWILLER
Le Maire,